

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 absents)

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mai 2025

Date d'affichage : le 27 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.***Présents** : François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; Mélanie LAMOTTE ; Emmanuel CENDRIER ; **Pouvoirs excusés** : Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Fabien HERREMAN ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ;**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 1.3/2025-019****OBJET : *Marché de déconnexion des bâtiments publics : Signature d'un avenant à la convention passée entre la commune et la CCMSL*****François DEYSSON rappelle**

En date du 29 septembre 2024, la communauté de communes a signé avec la commune une convention de mandat pour la réalisation d'un diagnostic de la conformité des branchements d'assainissement des bâtiments publics sur secteurs séparatifs, avec chiffrage des travaux de mise en conformité pour les non conformes.

Après lancement d'un marché en procédure adaptée, ce dernier a été déclaré sans suite le 11 février dernier en raison du retrait de l'offre par un candidat et de l'offre d'un candidat dépassant le seuil.

Après réévaluation de l'enveloppe financière, il s'avère que le dépassement est supérieur à 20 % et doit donc faire l'objet d'un avenant et d'un accord de la commune.

François DEYSSON précise le cadre de l'avenant**Article 1 - Modification****1. L'article 3 « Programme et enveloppe financière » au 2. Enveloppe financière est modifié comme suit :**

- Pour l'ensemble de l'étude, l'enveloppe financière prévisionnelle maximale en dépenses est estimée à 471 575 € HT soit 565 890 € TTC.
- Part commune (hors subventions) : En tranche optionnel, le montant des études de faisabilité rémunéré par la décomposition du prix global et forfaitaire : 9 475 € HT soit 11 370 € TTC
- En tranche optionnelle, sur bon de commande, la commune pourra engager l'étude de faisabilité de déconnexion des eaux pluviales.
- Il a été déterminé, sur l'ensemble du territoire inscrit dans le cadre des études, un nombre maximal de 100 bâtiments pour l'ensemble des communes, sans minimum obligatoires.
- L'estimation des besoins pour le groupement est de 214 900 € HT soit 257 880 € TTC ramené aux prix unitaires HT estimatif suivants :
 - Bâtiment basique : 1 585 € HT soit 1 902 € TTC
 - Bâtiment classique : 1 975 € HT soit 2 322 € TTC
 - Bâtiment complexe : 2 645 € HT soit 3 174 € TTC
- La commune indique le nombre de bâtiment maximal à étudier pour établir le marché, sans obligations de souscrire la tranche optionnelle après analyse d'offre ou après notification de la tranche ferme. **70% du montant sera subventionné**

2. L'article 11 « Modalités de financement et règlement des dépenses engagées au nom et pour le compte du mandant par le mandataire– Paiements par la commune » est modifié comme suit :

- La réalisation de l'étude sera financée en totalité par le mandant, subventions perçues par la Communauté de communes déduites.
- Pour l'ensemble de l'étude, l'enveloppe financière prévisionnelle maximale en dépenses est estimée à 471 575 € HT soit 565 890 € TTC.
- Néanmoins, en cas de dépassement de la masse initiale, le mandataire s'engage à en avertir la commune. Si le dépassement est supérieur à 20%, le financement du surplus sera soumis à accord du conseil municipal.

Prestation		Forme de prix	Prix unitaire HT	Quantité	Montant HT
Tranche optionnelle : Gestion des eaux pluviales					ID : 077-217705011-20250610-13_2025_019-DE
Etude de faisabilité de déconnexion des eaux pluviales (tests de perméabilité compris) pour une gestion totale ou partielle à la parcelle pour un bâtiment basique incluant un avant-projet détaillé de déconnexion des eaux pluviales		Forfaitaire	1 585	2	3 170
Etude de faisabilité de déconnexion des eaux pluviales (tests de perméabilité compris) pour une gestion totale ou partielle à la parcelle pour un bâtiment classique incluant un avant-projet détaillé de déconnexion des eaux pluviales			1 935	3	5 805
Réunion de présentation à la collectivité des résultats et des aménagements proposés			500	1	500
Total euros HT					9 475
TVA (20%)					1 895
Total euros TTC					11 370

- Le mandant versera le solde à la remise du dossier définitif contenant le rapport de synthèse avec l'ensemble des avant projets de mise en conformité chiffrés.
- Le mandataire fournira au mandant un décompte faisant apparaître :
 - a. Le quantitatif prévisionnel et le quantitatif réalisé,
 - b. Le montant cumulé des dépenses (HT et TTC) et les révisions de prix supportées par la CCMSL pour le compte de la commune,
 - c. Le montant des subventions perçues par la Communauté de communes pour le compte de la commune,
 - d. Le montant du versement demandé par la Communauté de communes, qui correspond au poste b diminué du poste c.

François DEYSSON demande aux élus du conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés autorisent, à l'unanimité, le maire à signer cet avenant de la convention commune//CCMSL concernant le marché d'étude de la déconnexion des bâtiments publics

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an tels que ci-dessus.

Rendue exécutoire le 11 juin 2025

Le maire, François DEYSSON

